

RCS : LE MANS
Code greffe : 7202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE MANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 00893
Numéro SIREN : 509 393 443
Nom ou dénomination : A.T. & C

Ce dépôt a été enregistré le 19/01/2021 sous le numéro de dépôt 356



Michel COCETTA
Commissaire aux comptes

16, rue du Grillon
77 240 VERT SAINT DENIS

Rapport du Commissaire à la
transformation et du Commissaire
aux comptes sur la transformation
de la société

A.T.& C, SARL
19, rue Louis Crétois
72100 LE MANS

Société à Responsabilité Limitée,
en Société par Actions Simplifiée

Aux associés,

En ma qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision des associés en date du 08 janvier 2021, j'ai établi le présent rapport afin :

- de vous présenter mon analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société :

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation en se basant sur le bilan arrêté au 31 décembre 2020

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Le bilan arrêté au 31 décembre 2020 fait apparaître des capitaux propres d'un montant de 14.117- € y compris un bénéfice net de 2.955 - €.
- Les produits d'exploitation ressortent de la comptabilité à cette même période pour un montant de 3.000-€.

um

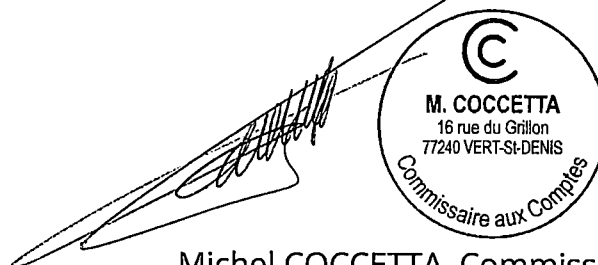
- Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle que je l'ai analysée, n'appelle pas d'observation de ma part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.
- Mission du commissaire à la transformation :

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier que le montant des capitaux propres déterminé lors de l'établissement des derniers comptes annuels est toujours au moins égal au montant du capital social sous couvert des déclarations du gérant de la société.
- Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Vert-Saint-Denis, le 13 janvier 2021



The image shows a handwritten signature in dark ink, slanted upwards to the right. To the right of the signature is a circular professional stamp. The stamp contains the text: 'C' (in a circle), 'M. COCCETTA', '16 rue du Grillon', '77240 VERT-ST-DENIS', and 'Commissaire aux Comptes' (curved along the bottom edge).

Michel COCCETTA, Commissaire aux comptes